

LEGISLATURE 2002 – 2006

PROCES-VERBAL n° 18
de la séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 19 mai 2004
à la Maison Hugonin

Président :
Bruno Surian, président

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars 2004
- 2) Communications du Bureau du Conseil communal
- 3) Préavis municipaux et éventuellement rapports sur :
 - 3.-1 Préavis municipal n° 9/2004 relatif à trois demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (M. Claude Dufour, Mme Leila Khouri Dagher mariée Dufour et son époux M. François Dufour, M. Marc Schlessler et son épouse Mme Jayranee Schlessler)
 - 3.-2 Préavis municipal n° 10/2004 relatif au plan général d'évacuation des eaux
 - 3.-3 Préavis municipal n° 11/2004 relatif à la modification de l'article 34 du Règlement général de police de La Tour-de-Peilz
 - 3.-4 Préavis municipal N° 12/2004 relatif au Règlement du Plan général d'affectation (RPGA), Plan général d'affectation (PGA) et Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit (PDSB)
 - 3.-5 Préavis-rapport tendant à l'adoption de la gestion des comptes de la Commune pour l'exercice 2003
- 4.- Rapports sur :
 - 4.-1 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 5/2004 relatif à la gestion et aux comptes 2003 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - 4.-2 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 6/2004 relatif à une demande d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Simone Acquistapace)
 - 4.-3 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 7/2004 relatif au renouvellement et à la migration de l'infrastructure informatique communale
- 5.- Communications municipales, notamment :
 - . Communication n° 6/2004 concernant les dépenses imprévisibles et exceptionnelles
 - . Communication n° 7/2004 relative aux équipements du port
 - . Communication n° 8/2004 relative à l'analyse des tâches et du fonctionnement de l'administration communale
 - . Communication n° 9/2004 relative au rapport d'activité 2003 de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire Vevey-Montreux (CORAT)
- 6.- Propositions individuelles et divers

LE PRESIDENT fait procéder à l'appel qui permet de constater que le quorum est atteint.

71 Conseillères et Conseillers sont présents sur 95 membres élus.

Excusés :
Michel Benninger – Luis Bento – François Bercher – Jacqueline Christen – Michel Culand – Jacques Devenoge – Olivier Fahrni – Antoinette de Gautard Rayroud – Laurent Gueisbuhler – Yves Isabella – Félix Keller – Marion de Lattre Wiesel – Bernard Lavanchy – Michel Leupin – Natalio Magalhaes – Sandrine Osojnak – Sylvia Rappaz – Jean-Pierre Schwab – Denis Schyrr – Harry Seiffert – Anna Tobler – Jacques Vallotton – Claude-Alain Vouilloz – Jürg Zbinden

LE PRESIDENT déclare ouverte la troisième séance de l'année 2004, qui est le dix-huitième de la législature. Il relève que le quorum est atteint malgré la fête de l'Ascension et prie l'assemblée de l'excuser pour le choix de cette date dont il est seul responsable du fait d'obligations professionnelles. Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée et souhaite que les débats soient placés sous le signe de la tolérance et du respect mutuel.

Le Président salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux ainsi que Monsieur le secrétaire municipal adjoint.

Il souhaite la bienvenue à la presse et au public qu'il remercie de s'être déplacés pour suivre les débats.

Le Conseil a été régulièrement convoqué. L'ordre du jour a été soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet qui n'a formulé aucune objection. Le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour

Il est adopté sans modification.

LE PRESIDENT se réjouit car c'est la première fois depuis le début de la législature qu'il n'y a pas de nouveau Conseiller à élire

1.- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2004

M. Raoul BAUD se réfère à la page 222 et contredit les propos de M. le Municipal Roland Pignet : la municipalité ne va pas au-delà mais dans le sens des vœux de la Commission qui parlait de compléter les WC par un urinoir.

M. Franz-Henri GILLIERON se réfère à la page 221 et demande que les personnes admises à la bourgeoisie soient mentionnées nommément et non par leurs initiales dans le tableau des résultats.

Les Conseillères et Conseillers qui approuvent le PV sont invités à le manifester en levant la main.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2.- COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRESIDENT donne lecture de la lettre de démission de Mme Meichtry pour le 31 décembre 2004. Au nom de tout le Conseil, il la remercie pour son engagement.

LE PRESIDENT donne lecture de la lettre du WWF.

LE PRESIDENT fait mention de la lettre de M. Werner Jost, ancien Conseiller. Il indique que la Municipalité y répondra.

LE PRESIDENT a déjà reçu des inscriptions pour la sortie du Conseil. Il recommande aux membres de renvoyer rapidement leurs bulletins.

LE PRESIDENT donne lecture de l'invitation de la ville de Vevey à une dégustation des produits de saison du terroir, le 29 mai au marché de Vevey.

LE PRESIDENT indique que la prochaine séance du Conseil aura lieu le 30 juin à 19h sur la terrasse du Château en cas de beau temps. En cas de mauvais temps, elle aura lieu à 19h à la Maison Hugonin.

3-1 PREAVIS MUNICIPAL n° 9/2004 RELATIF A TROIS DEMANDES D'ADMISSION A LA BOURGEOISIE DE LA COMMUNE DE LA TOUR-DE-PEILZ (M. CLAUDE DUFOUR, MME LEILA KHOURI DAGHER MARIEE DUFOUR ET SON EPOUX M. FRANCOIS DUFOUR, M. MARC SCHLESSER ET SON EPOUSE MME JAYRANEE SCHLESSER)

La discussion n'est pas demandée.

Le préavis est renvoyé à la Commission permanente de naturalisation.

3-2 PREAVIS MUNICIPAL n° 10/1004 RELATIF AU PLAN GENERAL D'EVACUATION DES EAUX

La discussion n'est pas demandée.

Le préavis est renvoyé à une Commission composée de Mmes et MM. les Conseillers :

Soc	Raphaël Onrubia – Michel Benninger – Roger Lambert
Lib	Cédric Urech – Christophe Berner
Rad	Bernard Gavin – François Terzer
PDC/I	Frédéric Glauser
UDC	Alain Pakula

3-3 PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2004 RELATIF A LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 34 DU REGLEMENT GENERAL DE POLICE DE LA TOUR-DE-PEILZ

La discussion n'est pas demandée.

Le préavis est renvoyé à une Commission composée de Mmes et MM. les Conseillers :

Lib	René Rohner – Nadine Ammann Chollet
Soc	Eric Petitpierre – Fabrice Donatantonio – Christian Grandguillaume
Rad	Alex Wagner – Patrick Berger
PDC/I	Valentine Nocent
UDC	Yves Belet

3-4 PREAVIS MUNICIPAL N° 12/2004 RELATIF AU REGLEMENT DU PLAN GENERAL D'AFFECTION (RPGA), PLAN GENERAL D'AFFECTION (PGA) ET PLAN D'ATTRIBUTION DES DEGRES DE SENSIBILITE AU BRUIT (PDSB)

M. Aloïs RAEMY encourage les membres de la Commission à se demander quelle population maximale est acceptable à La Tour-de-Peilz, non seulement en fonction de la place disponible mais aussi compte tenu des infrastructures et d'une certaine qualité de vie. Il n'y a pas lieu de laisser régler ceci par l'administration communale.

M. Marc-Antoine HORISBERGER indique que Mme de Lattre a suggéré une séance d'information pour l'ensemble du Conseil, comme ceci a été fait pour le budget.

M. Lyonel KAUFMANN demande formellement la tenue d'une telle séance d'information.

M. Raoul BAUD indique que le désir d'une séance d'information pour tous les Conseillers a été également formulé dans le cadre du groupe libéral.

M. le Syndic Alain MATTHEY va en parler avec son chef de service afin de fixer une date et une heure pour convier tous les membres du Conseil à une explication générale.

LE PRESIDENT relève que la séance de Commission prévue le 25 mai serait alors uniquement consacrée à une prise de contact.

M. le Syndic Alain MATTHEY propose de remplacer la séance de la Commission par une séance d'information le mardi 25 mai à 19h. Le lieu sera fixé dans l'invitation.

M. Guy CHERVET relève la proximité du 25 mai. Le pont de l'Ascension rend improbable la réception d'une convocation.

M. le Syndic Alain MATTHEY en convient et suggère que la Commission se réunisse avant la séance d'information générale.

Mme Christiane RITHENER imagine mal une première séance de Commission avant l'information générale. Il faut inverser les choses et donner l'information large à tous les Conseillers afin que les membres de la Commission puissent aborder le sujet avec toutes les données. De toute façon, ledit sujet est trop important pour être traité en un mois selon la planification proposée. Il n'y a aucune urgence. Il faut que la Commission puisse travailler dans la sérénité et sans mettre la charrue avant les bœufs.

M. Jean-Yves SCHMIDHAUSER propose une réunion de la Commission le 25 mai pour définir la planification et l'information à donner avant le travail effectif.

M. le Syndic Alain MATTHEY prend note que le 25 mai sera consacré à une séance d'organisation de la planification.

M. Alain GRANGIER souligne qu'une Commission est nommée et qu'elle doit siéger. Si certains pensent que la programmation est trop rapide, libre à eux mais le travail peut être fait en un mois sans être bâclé.

Il suggère que la Commission siège et commence son travail le 25 mai et que le 2 juin soit agendée une séance d'information à tous les Conseillers communaux.

LE PRESIDENT résume les débats :

25 mai : réunion de la Commission

2 juin : information in extenso aux membres du Conseil communal

La Municipalité approuve.

Le préavis est renvoyé à une Commission composée de Mmes et MM. les Conseillers :

Rad Marion de Lattre Wiesel – Alex Wagner

Soc Michel Bloch – Christiane Rithener – Jean-Yves Schmidhauser

Lib Alain Grangier – Olivier Monney

PDC/I Willy Buhlmann

UDC Marc-Antoine Horisberger

3.-5 PREAVIS-RAPPORT TENDANT A L'ADOPTION DE LA GESTION ET DES COMPTES DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2003

La discussion n'est pas demandée.

Le préavis est renvoyé à la Commission de gestion.

LE PRESIDENT demande si la Municipalité convoquera les membres du Conseil comme l'année précédente.

M. le Municipal Frédéric GROGNOZ relève que l'information avait été faite pour le budget et non pour les comptes.

4.-1 RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2004 RELATIF A LA GESTION ET AUX COMPTES 2003 DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL)

La discussion n'est pas demandée.

LE PRESIDENT relève que, puisqu'il s'agit d'une Commission intercommunale, les conclusions n'ont pas à être lues.

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent les conclusions sont invités à le manifester en levant la main.

Il n'y a ni avis contraire ni abstention.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

4.-2 RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL n° 6/2004 RELATIF A UNE DEMANDE D'ADMISSION A LA BOURGEOISIE DE LA COMMUNE DE LA TOUR-DE-PEILZ (MME SIMONE ACQUISTAPACE)

La discussion n'est pas demandée.

Mme Claudia SUDAN donne lecture des conclusions :

Par conséquent, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- Vu le préavis municipal 6/2004
 - Ouï le rapport de la Commission permanente de naturalisation
 - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- décide

d'accorder la bourgeoisie de La Tour-de-Peilz, pour autant que l'intéressée obtienne un décret de naturalisation vaudoise dans un délai de deux ans à dater de la présente décision, à Mme Simone Acquistapace, ressortissante d'Italie.

L'octroi de la bourgeoisie n'est subordonné à aucun paiement au titre de finance communale de bourgeoisie

LE PRESIDENT félicite Mme Acquistapace présente dans la salle.

4.-3 RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL N° 7/2004 RELATIF AU RENOUELEMENT ET A LA MIGRATION DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE COMMUNALE

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas demandée.

La discussion sur le rapport n'est pas demandée.

M. le Municipal Roland PIGUET demande l'ouverture de la discussion sur l'amendement.

M. le Municipal Frédéric GROGNUZ combat cet amendement. Les 12 PC ont été changés relativement récemment. Quatre sont presque neufs. Ils ont la même puissance que les appareils qu'il est prévu d'acheter. Les huit autres ont entre une année et une année et demie et ont également la puissance et la compatibilité nécessaires pour subir la migration. Il n'y a donc aucun problème.

La Commission dit que, vu le prix, il ne vaut pas la peine de conserver ces 12 PC. Elle cite un prix de remplacement à Fr. 900.-/pce. Or, M.Grognuz a appelé le fournisseur et il y a lieu

d'ajouter l'installation, le déploiement, pour arriver à un total de Fr. 1'400.-. L'appareil migré vaut Fr. 630.- et il n'est pas dans les habitudes de la Municipalité de gaspiller le matériel.

Bien entendu, si l'un de ces appareils devait ne pas tenir, il serait remplacé. Sur les 80 postes de travail, il y a des endroits où les ordinateurs sont peu utilisés ou ont des programmes très peu chargés. Ils dureront aussi longtemps que les nouveaux PC qui vont être achetés.

M. Grognuz profite de son intervention pour faire quelques remarques sur la position de la Commission des finances, troisième paragraphe : il y a des chiffres dans les préavis et les montants figurent au budget de chaque année sur le coût de l'informatique communale. Cette réflexion est donc incompréhensible. La Commission des finances n'est pas ad hoc pour statuer sur le fond. Elle ne doit s'occuper que des problèmes financiers.

M. Robert RITHENER relève que l'intervention de la Commission des finances se justifie. La question a été posée clairement aux personnes présentes : peut-on recevoir l'assurance de la maîtrise des coûts futurs engendrés ? C'est mot pour mot ce qui est dit dans les vœux. Les réponses ont été vagues et n'avaient en tout cas pas la précision de ce que vient de dire M. Grognuz. C'était le travail de la Commission des finances que de se poser des questions concernant les coûts.

M. Rithener est choqué et offusqué par les remarques de M. Grognuz qui changent complètement le climat de cette Commission.

M. Marc-Antoine HORISBERGER pense que M. Grognuz a peut-être raison. Une chose paraissait importante à la Commission : la migration des anciens PC coûtait au total Fr. 8'800.-, il paraissait donc judicieux de changer ces 12 PC.

Il est parfaitement possible de transformer cet amendement en vœu.

M. le Municipal Frédéric GROGNUM remercie pour cette transformation. Si ces appareils avaient quelque problème que ce soit, ils seraient changés. Il est clair que la Municipalité n'investira pas plus qu'un montant donné.

M. Robert RITHENER est opposé à cette façon de faire. Il y a un amendement, on doit voter dessus. Il y a une proposition de le changer, on doit aussi voter dessus.

M. Alain GRANGIER relève que cet amendement n'est de toute façon pas recevable. Si amendement il y a, il ne peut porter que sur une variation du chiffre. La délicatesse de la Commission est appréciable mais, de facto, c'est un vœu.

LE PRESIDENT propose que le Conseil vote sur ce changement d'amendement en vœu.

Il y a 1 avis contraires et 10 abstentions.

L'amendement est transformé en vœu.

LE PRESIDENT ouvre une discussion générale.

M. Roland CHERVET demande quand seront commandés ces PC et quand ils seront reçus.

M. le Municipal Frédéric GROGNUM précise que la commande sera passée dès que le Conseil communal aura accepté le préavis : lundi 24 mai.

M. Guy CHERVET relève un problème de fonctionnement : la Municipalité et le Conseil ne font pas de la co-gestion. Le Conseil vote un budget, la Municipalité en dispose et on la laisse faire. Il y a un dysfonctionnement agaçant.

M. Marc-Antoine HORISBERGER donne lecture des conclusions :

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission vous demande, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz

- Vu le préavis municipal n° 7/2004
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce dossier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 360'000.- à prélever par le débit du compte n° 9146.007.00 « renouvellement et migration de l'infrastructure informatique communale » ;
D'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de Fr. 360'000.- sur une période de trois ans dès l'année 2005, soit Fr. 120'000.- par année ;
D'autoriser ,le cas échéant, la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 360'000.-.

Les conseillères et Conseillers qui approuvent ces conclusions sont invités à le manifester en levant la main.

Il y a 1 avis contraire et 3 abstentions.

Les conclusions sont adoptées à la majorité.

5.- COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Robert RITHENER intervient sur la communication n°9/2004. Il demande qui est la CORAT. Un flou artistique règne à ce sujet et il met les membres du Conseil au défi de citer exactement la composition de cette commission intercommunale, malgré le fait que la communication cite en vrac les noms de MM. Cardis, Ducraux, Allegra, de Gautard et Piguet.

Dominée par les syndics et les municipaux de quelques unes des 9 communes concernées, son rapport est adressé d'une manière telle à nos Conseils communaux qu'elle tient ces derniers pour de simples chambres d'enregistrement alors que, depuis Montesquieu, il y a séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, énumérés dans l'ordre de préséance hiérarchique des uns sur les autres.

C'est pourquoi M. Rithener demande que ce rapport annuel énumère dorénavant et obligatoirement la composition exhaustive et actualisée de la CORAT, relativement aux communes représentées. Il invite le Président à soumettre cette nouvelle disposition à l'approbation du Conseil.

M. le Municipal Roland PIGUET répond à M. Rithener sur la présence ou non d'amiante dans les bâtiments communaux. Effectivement, il y a des communications qui peuvent être écrites et d'autres orales.

« C'est bien avant d'avoir pris connaissance de l'article de la FAO du 23mars dernier que notre Service de domaines et bâtiments s'est soucié de cette problématique ; les journaux locaux en faisaient déjà état.

Préoccupés, nous avons donc pris contact avec l'institut de santé du travail de Lausanne afin de voir quelle démarche était envisageable pour faire entreprendre un contrôle de nos bâtiments publics.

La tâche étant très spécifique, l'institut spécialisé dans le domaine nous propose d'établir un diagnostic par immeuble.

A cet effet, un inventaire de tous les bâtiments scolaires et certains bâtiments administratifs et publics leur a été transmis, ceci afin de nous établir une offre d'honoraires pour leur travail de recherche. Il sera ensuite possible de faire un inventaire sur la présence ou non d'amiante dans ces bâtiments.

En ce qui concerne plus précisément le collège Courbet, qui fait d'ailleurs partie de la liste précitée, nous pouvons dire que, très probablement, lors des travaux de transformation de la salle de gymnastique en 1985 l'affectation du local encavé sous la salle a été revue. De ce fait, il n'y a plus de communication avec celle-ci. Les murs du local sont crépis sur béton. La dalle et le sol sont en béton et briques. »

M. Piguet précise que le Conseil sera tenu informé de l'évolution de ce dossier en cours.

LE PRESIDENT intervient sur la demande de M. Rithener : le Conseil n'est pas compétent pour exiger la nomenclature de la CORAT. Par contre, il est possible que la Municipalité veuille ou non la donner.

M. le Syndic Alain MATTHEY annonce que, pour tranquilliser tout le monde et être parfaitement transparente, la Municipalité dressera la liste des membres de la CORAT et donnera la date de sa mise en place, dans les années 70, vers 1977.

M. Kurt EGLI s'offusque de la légèreté avec laquelle le rapport de la Commission Intercommunale de la taxe de séjour a été rédigé. Il n'est ni signé ni daté.

Mme Taraneh AMINIAN intervient sur la communication n° 8 et demande combien va coûter cette entreprise mandatée pour faire le travail de cadrage et d'accompagnement.

M. le Syndic Alain MATTHEY précise que cela est de la compétence de la Municipalité mais indique qu'un montant de Fr. 20'000.- a été alloué pour faire cette étude.

M. Lyonel KAUFMANN relève que, à partir du moment où on communique, il faut informer. Il se pose une question « naïve » concernant le fait qu'il est indiqué que cette analyse est le résultat du processus EtaCom, de la réalisation de « Police Riviera » et de la RAS.

M. Kaufmann souhaite savoir si d'autres communes s'engagent aussi dans des démarches comparables d'analyse des tâches et du fonctionnement. Cela mériterait une réflexion intercommunale ou un échange dans l'information.

Par ailleurs, quelques représentants de l'administration communale ont des inquiétudes et incompréhensions par rapport à la démarche. L'incompréhension vient du fait que chaque employé dispose d'un descriptif de fonction, suit chaque année un entretien d'évaluation et a une part de salaire au mérite. Ils ne comprennent donc pas pourquoi il est encore nécessaire d'en rajouter une couche.

6.- **PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

Mme Taraneh AMINIAN s'adresse à Mme la Municipale Nicole Rimella :

« Madame la Municipale,

La direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), dans sa lettre aux directrices et directeurs des établissements de la scolarité obligatoire datée du 5 avril 2004, annonçait la diminution de 3% des ressources allouées aux établissements. Le montant des économies qui doivent être réalisées est de 8,5 millions sur 5 mois en 2004 (août-décembre), ce qui revient à 20,5 millions pour une année.

Dans les écoles, les directeurs et les directrices ont dû prendre diverses mesures. Je peux vous citer comme exemples l'augmentation des effectifs de classe, la fermeture et/ou la non ouverture de classe, la suppression des appuis scolaires, des cours facultatifs, des cours à options et des camps de ski.

Ces péjorations de l'encadrement scolaire varient passablement d'un établissement à l'autre et d'une commune à l'autre. Je suis consciente que la démarche EtaCom et l'introduction du dispositif d'allocation de ressources sous forme d'enveloppe pédagogique (Art. 54 EMPL) ont modifié les rôles et les responsabilités des acteurs communaux et cantonaux autour de l'école. Néanmoins, les municipalités seront consultées (Art. 54 al.3 EMPL) et devront assumer la responsabilité d'un meilleur ancrage des écoles dans la communauté locale par le biais du conseil d'établissement (ceci remplaçant les commissions scolaires : projet actuellement en consultation). Ce dernier permet l'échange d'informations et de propositions entre les autorités cantonales, les autorités locales, la population, les parents d'élèves, les enseignants (Art.66 EMPL).

Vu ce qui précède, notre municipale des écoles peut-elle nous informer sur la nature des mesures prises dans les écoles de notre commune suite à ces mesures d'économie ?

Peut-elle nous fournir une évaluation des retombées de ces mesures sur la qualité de nos écoles et de l'encadrement des jeunes de notre commune ?

De quelle manière la Municipalité envisage-t-elle d'informer la population de notre commune des éventuelles dégradations annoncées et des prestations de nos écoles ? »

Mme la Municipale Nicole RIMELLA relève que Mme Aminian a déjà brossé un tableau complet de la situation. L'école est cantonalisée. Les questions devraient être posées aux directeurs d'établissements car ce sont eux qui sont compétents.

« Le canton a exigé une diminution des ressources allouées aux établissements scolaires de 3% afin de réaliser une économie de 8,5 millions environ pour 2004.

Les ressources attribuées aux établissements dépendent d'une enveloppe pédagogique, soit un nombre de périodes attribuées en fonction d'un taux multiplié par le nombre d'élèves.

A La Tour, pour la prochaine rentrée, nous avons un bonus de 25 périodes, restaient 20 périodes à économiser. L'économie demandée ne justifie pas la fermeture d'une classe, d'autres dispositions ont été prises.

Au primaire, le directeur prendra lui-même sur son activité l'enseignement de quelques heures d'informatique et les projets d'établissements ne seront pas reconduits pour cette année.

Au secondaire, décision a été prise de ne pas toucher à l'enseignement, ni aux cours d'appui. Par contre, des économies pouvaient être réalisées dans le domaine des cours facultatifs. Certains seront supprimés : la dactylo, la gymnastique correctrice, un des deux cours photos, un des deux cours d'improvisation, la cuisine, les arts plastiques. Le chœur et le théâtre sont maintenus. Les après-midi sportifs ont été réorganisés.

Ces mesures n'ont pas d'effet sur l'emploi des enseignants aujourd'hui.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que, depuis le début de cette année, conformément à la démarche EtaCom, l'école est réellement cantonalisée. Les secrétariats et les services psy et loges le seront d'ici le début de l'an prochain. Le canton prend à sa charge toutes les dépenses liées à l'enseignement et le remboursement des salaires et charges sociales du personnel administratif ainsi que des psys et logos.

Restent de la compétence communale : les bâtiments scolaires, les transports scolaires, les réfectoires, les devoirs surveillés et toutes les activités parascolaires telles que camps, courses d'école, visites d'expositions, fête de la jeunesse, manifestations scolaires, etc...

D'où la suppression des commissions scolaires et le projet de Conseils d'Etablissements, actuellement soumis à large consultation.

Puisque je vous parle de commission scolaire, M. Jean-Pierre Schwab, conseiller communal PDC, remplace depuis le mois de mars M. Troillet démissionnaire, »

Quant à l'information à la population, Mme Rimella relève que ce n'est pas à la Municipalité de l'assurer.

Mme Taraneh AMINIAN estime que c'est le rôle de la Municipalité d'informer la population.

Mme la Municipale Nicole RIMELLA souligne que les commissions scolaires n'ont plus de compétences depuis que l'école est cantonalisée. C'est à bien plaisir que la Municipalité continue à statuer avec une commission scolaire.

M. Marc-Antoine HORISBERGER pose une question sur les déchets. Il est heureux de savoir que la municipalité parle d'une convention pour leur gestion. Que compte-t-elle faire à court terme ? Par ailleurs, il semble que, si nous sommes récipiendaires pour les déchets verts, nous n'avons plus de benne pour l'alu.

Autre sujet : Deux séances avant celle-ci, M. Horisberger est intervenu pour obtenir la réintroduction de l'annuaire officiel. La plaquette diffusée ne contient que les adresses et les numéros de téléphone.

Troisième sujet : dans la brochure « Montreux-Vevey », hormis la photo de notre syndic, on ne parle pas du tout de la commune de La Tour-de-Peilz.

La Municipalité répondra ultérieurement.

M. René ROHNER invite les membres de la Commission chargée de l'étude du préavis municipal n° 11 à le rejoindre en fin de séance devant la table de la municipalité car la date du 13 juin ne convient pas.

M. Marc Antoine HORISBERGER fait la même demande pour le préavis 12.

M. Michel BLOCH a discuté avec des pépiniéristes. Ils sont préoccupés par le coût d'élimination des déchets verts. Certains concurrents déposent illégalement des déchets dans la benne de la Faraz et peuvent brader leurs prix.

M. Horisberger demande à la Municipalité de faire une information et un contrôle.

M. Raphaël ONRUBIA indique aux Conseillers nommés pour l'étude du préavis n° 8 que la séance est avancée à 18h.

M. Jean-Yves SCHMIDHAUSER relève qu'il y a des économies qui ne coûtent pas cher. Il est frappé par la multiplicité des plis reçus. Cette fois-ci, il y en a eu 3. Ceci est souvent dû au fait que les gens sont en retard. Cela provoque des frais de timbres, d'enveloppes, de mise sous pli. Il y a toujours un dernier délai et M. Schmidhauser souhaite que les présidents des commissions rendent leur rapport en le respectant. Si ce n'est pas le cas, le point doit être reporté à l'ordre du jour de la séance suivante.

M. Alex WAGNER, pour le fonctionnement du Conseil, suggère la création d'une formation de Conseiller communal. Cela permettrait de gagner énormément de temps.

M. Robert RITHENER relève qu'en ce qui concerne les Conseillers communaux socialistes, ce travail de formation est assuré au sein du parti.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h45.

Le Président

La Secrétaire

Bruno SURIAN

Michèle MEICHTRY